

MRC DE MINGANIE

**Objet : Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti – Questions complémentaires – DQ8**

1. Des inspections ou d'autres démarches ont-elles été effectuées en lien avec la situation signalée dans le dossier préparé par la municipalité de L'Île-d'Anticosti?

La MRC n'a effectué aucune inspection concernant ce dossier. La MRC n'a également aucun document associé à ce dossier. Des échanges ont lieu présentement entre la municipalité, la MRC et le ministère sur le sujet afin de régulariser la situation.

2. Quelles sont les activités de suivis et de contrôles de l'occupation du territoire public effectuées par la MRC de Minganie à l'île d'Anticosti et à quelle fréquence ont-elles lieu?

Les activités de suivis et de contrôles de l'occupation du territoire public par la MRC de Minganie sont planifiées en collaboration avec le Ministère. La planification pour l'année 2022 ne touche pas au territoire de l'Île d'Anticosti. La MRC fait un suivi des activités sur demande du ministère ou sur plainte d'un citoyen. L'immensité du territoire et les coûts qui y sont associés font que la MRC ne peut en une seule année vérifier tout le territoire.

3. La MRC possède-t-elle un inventaire des occupations sans droit à l'intérieur de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti?

Oui. Voir la liste jointe.